

3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□ □□ <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□ □□ <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□ □□ <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national	Handicapé
	Profession	□□/□□/□□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	□□□□□□ □□□ □□ <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Pour les femmes enceintes	Date prévue pour l'accouchement (mois/année) :.....
---------------------------	---

A.2 Communes souhaitées pour les Habitations de l'Eau Noire MAXIMUM 5 communes à classer par ordre de préférence

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aublain (A 1-2) | <input type="checkbox"/> Corennes (A 3-4) | <input type="checkbox"/> Mazée (A 1-2) |
| <input type="checkbox"/> Couvin (M-A 1-2-3-4) | <input type="checkbox"/> Florennes (A 1-2-3-4/M 2-3) | <input type="checkbox"/> Nismes (A 1-2) |
| <input type="checkbox"/> Cul-des-Sarts (M 3-4) | <input type="checkbox"/> Doische (M 3) | <input type="checkbox"/> Philippeville (A 1-2-3 / M 5) |
| <input type="checkbox"/> Frasnes (A 1-4 / M 3-4) | <input type="checkbox"/> Gochenée (A 2-3) | <input type="checkbox"/> Villers-Le-Gambon (A 2-3) |
| <input type="checkbox"/> Mariembourg (M 3) | <input type="checkbox"/> Laneffe (M 2-3) | <input type="checkbox"/> Villers-en-Fagne (A 1-4) |
| <input type="checkbox"/> Chaumont (A 1-2) | <input type="checkbox"/> Walcourt (A 1-2) | <input type="checkbox"/> Cerfontaine (A1) |

Autres Sociétés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A.3. LOGEMENT SOUHAITE	
Appartement	<input type="checkbox"/>
Maison	<input type="checkbox"/>
Jardin	<input type="checkbox"/>
Garage	<input type="checkbox"/>

VOLET B (A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA CANDIDATURE)

B.1. DATES					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution

B.2. PRIORITES

Tableau général des priorités régionales		Points	
Situations vécues par le ménage en termes de logement			
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation		5	
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan		5	
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri		5	
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation		4	
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991.		4	
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public		4	
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan		3	
Situations personnelles du ménage			
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)		5	
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge .		4	
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière., '		3	
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé		3	
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.		3	
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois		3	
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière		3	
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre		2	
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit		2	
L'ancien ouvrier mineur.		2	

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE				
<input type="checkbox"/> 1 chambre	<input type="checkbox"/> 2 chambres	<input type="checkbox"/> 3 chambres	<input type="checkbox"/> 4 chambres	<input type="checkbox"/> 5 chambres
<input type="checkbox"/> Dérogation	<input type="checkbox"/> Dérogation	<input type="checkbox"/> Dérogation	<input type="checkbox"/> Dérogation	<input type="checkbox"/> Dérogation
B.4. LOGEMENT ADAPTE			<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITES				
B.5. REVENU D'ADMISSION				
Revenus :				
Ménage	<input type="checkbox"/> à revenus modestes	<input type="checkbox"/> en état de précarité		

B.6. VOIES DE RECOURS
<p>Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.</p> <p>A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la <u>Chambre de recours</u> dont le siège est situé à la <u>Société wallonne du logement</u>, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.</p> <p>Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du <u>Médiateur de la Région wallonne</u> à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.</p>

REMARQUES :

Nombre d'animal (aux) possédé (s) :

Description de (s) l'animal (aux) :

Loyer actuel :

Si le candidat est déjà locataire d'une autre slsp : nom et localité de la slsp :

.....

Si le candidat a déjà été locataire d'une autre slsp : nom et coordonnées de la slsp :

.....

Divers :

.....

.....

Fait à, le.....

Signature(s) du(des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.

Le responsable du traitement est la S.C. "Les Habitations de l'Eau Noire" dont le siège est à COUVIN.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.